



**Monsieur l'Administrateur Général du CEA,**

**Objet : Préavis de grève intersyndical de 24 h le 13 janvier 2022**

Le 7 décembre 2021, les salarié.e.s du CEA ont répondu massivement à l'appel à la grève déposé par leurs représentants, unis en intersyndicale. Nous regrettons que depuis vous n'ayez apporté aucune réponse à leur cahier de revendications salariales. Vous nous accorderiez que le pourcentage de grévistes a été conséquent, notamment dans des centres qui n'avaient pas pour habitude de se mobiliser. Les réponses qui leur ont été apportées, qu'elles viennent de vous, de votre adjointe ou des directions de centres sont restées les mêmes : « *les contraintes gouvernementales, l'arbitrage positif dont a bénéficié notre organisme et votre proactivité pour aller chercher la revalorisation des coefficients d'embauches sur les mesures LPR* ».

Cette dernière avancée a redonné de l'attractivité au CEA mais a aussi fait naître un profond sentiment d'injustice chez les salarié.e.s déjà en postes et plus particulièrement chez les jeunes de moins de 10 ans d'ancienneté. Elles ne répondent que très partiellement à l'ensemble des revendications légitimes des salariés.

Aucune réunion d'échange ne nous a été proposée depuis. Le calendrier social intègre la première réunion de négociation sur la rémunération dans le cadre du projet de Modernisation Sociale le 24 février. Elle ne saurait se substituer aux réunions de Négociations Annuelles Obligatoires 2022.

Les salarié.e.s ne se satisfont pas de ce silence de leur direction qui semble relayer ce qui s'apparente à un mépris de nos ministères de tutelles.

C'est pourquoi, afin de permettre aux salariés de participer aux mobilisations prévues pour voir aboutir leurs revendications, les organisations syndicales représentatives CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA-SPAEN déposent un nouveau préavis de grève de 24 heures pour le **13 janvier 2022 de 0h00 à 23h59**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les salariés travaillant en horaires postés ou décalés. Les organisations syndicales FO et CFTC s'associent à ce dépôt.





Les salariés revendiquent :

- Un rebasage de 60 points de leur grille de rémunération, pour compenser le gel de la valeur du point depuis 2009.
- Une évolution annuelle de la valeur du point, dès 2021, basée sur l'inflation, lorsque celle-ci est positive
- La réévaluation des augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2.

Ils revendiquent également :

- Un Aligement des primes PSC et PSNC à 10%,
- La réévaluation des primes de sujétion et la reconnaissance des pénibilités des métiers qui ont évolué, notamment DAM, DRT, ..., pour tous les salariés indépendamment de leur annexe,
- La revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes,
- La revalorisation des frais de missions et de déplacements,
- L'augmentation de la butée d'ancienneté à 25 ans, pour tenir compte de l'allongement de la durée de carrière et de cotisation.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général, nos salutations syndicales.

<p>Pour la CFDT : Laurent DELNAUD</p> 	<p>Pour la CFE-CGC : Nathalie GAILLARD-BIENFAIT</p> 	<p>Pour la CGT : Christophe RATIN</p> 	<p>Pour l'UNSA-SPAEN : Vincenzo SANZONE</p> 
---	---	--	---